



culture 21

Agenda 21 for culture
Agenda 21 de la cultura
Agenda 21 de la cultura

Cités et Gouvernements Locaux Unis -
Commission de culture

Politiques locales pour la diversité culturelle Résumé



Politiques locales pour la diversité culturelle

Résumé

Étude commandé par la Division des Politiques Culturelles et le Dialogue Interculturel de l'UNESCO à l'Institut de la Culture – Mairie de Barcelone, présidente de la Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU

Septembre 2006

- Les droits d'auteur de ce rapport sont la propriété de l'Unesco.
- L'Unesco autorise la publication de ce rapport dans les sites web suivants : <http://www.cities-localgovernments.org> et <http://www.agenda21culture.net>.
- Le rapport peut être reproduit gratuitement, à la condition expresse de citer comme source l'Unesco, CGLU et la Ville de Barcelone.
- Ses auteurs sont les responsables du choix et de la présentation des faits exposés dans ce texte ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'Unesco et n'entraînent aucun engagement de sa part.
- Les désignations employées et la présentation du matériel dans toute cette publication ne sont la manifestation d'aucune opinion, de quelque type que ce soit, de la part de l'Unesco, au sujet du statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone quelconques, pas plus qu'à celui de ses autorités ni au sujet de la délimitation de ses limites ou de ses frontières.

Politiques locales pour la diversité culturelle

Résumé

L'étude "Politiques locales pour la diversité culturelle" a été commandé par la Division des Politiques Culturelles et le Dialogue Interculturel de l'UNESCO à l'Institut de la Culture – Mairie de Barcelone, présidente de la Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU. Résumé préparé par Jordi Pascual.

1. Introduction

La Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel de l'Unesco a chargé l'Institut de la Culture, rattaché à la Ville de Barcelone, d'une étude sur les politiques locales pour la diversité culturelle. L'Institut de la Culture préside la Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Cette organisation forme la plus grande association de gouvernements locaux du monde et possède une structure décentralisée, avec des sections régionales en Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Eurasie, Moyen-Orient / Asie de l'Ouest, Amérique latine et Amérique du Nord. La Commission de culture de CGLU a été créé le 9 juin 2005 à Pékin comme point de rencontre des villes et des gouvernements locaux qui placent la ville au cœur de leurs processus de développement. La Commission de culture du CGLU est présidé par la mairie de Barcelone, avec la vice-présidence des mairies de Stockholm et de Buenos Aires. Des villes telles qu'Amman, Brazzaville, Cordoue, Diyarbakir, Essaouira, Kazan, Londres, Porto Alegre, Quito, Rio de Janeiro, Rome, Toronto, Turin et Venise, ainsi que plusieurs associations de municipalités, composent le Groupe.

2. Objet de l'étude et méthodologie

Le principal objet de l'étude était de recenser les types de politiques publiques qui soutiennent, à l'échelle locale, la diversité des expressions culturelles. Nos travaux se sont essentiellement intéressés aux politiques et aux programmes mis en place par les départements de la culture. Néanmoins, le rôle transversal que joue la culture dans les politiques locales a permis d'aborder également des politiques et des programmes menés par d'autres services municipaux.

L'étude a été élaborée selon trois grandes démarches : la rédaction de plusieurs rapports, l'analyse d'études de cas spécifiques, et l'analyse de documents déjà disponibles sur les portails et les sites web. Le Secrétariat Mondial de CGLU a émis une circulaire dont le but était de faire participer à l'étude le plus grand nombre possible de villes membres de la Commission de culture, leur offrant par là une occasion de fournir des études de cas portant sur « les politiques locales pour la diversité culturelle ». Un formulaire à remplir par les villes désireuses de rédiger une étude de cas était joint à la circulaire. Parallèlement, trois rapports étaient commandés à des chercheurs réputés pour leurs travaux sur les politiques culturelles et la gouvernance. Il s'agissait, par ordre alphabétique, de Nancy Duxbury (en collaboration avec Derek Simons et Katie Warfield, du Réseau des villes créatives du Canada), d'Annamari Laaksonen (Fondation Interarts) et de Colin Mercer (Cultural Capital Ltd). Chaque chercheur s'est penché sur plusieurs domaines thématiques et géographiques. Jordi

Pascual a fait une synthèse de ces travaux. L'étude complète peut être téléchargée sur les sites web. Nous ne saurions que vivement recommander la lecture des quatre rapports dont l'étude est composée.¹

3. Nouveauté et difficultés

C'est vers la fin des années quatre-vingt-dix que l'expression « diversité culturelle » a fait son apparition dans les débats internationaux et y est devenue un mot clé. Même si le concept n'a pas encore été adopté par la majorité des villes, aujourd'hui, les villes et les gouvernements locaux manient des concepts tels que « développement culturel », « participation culturelle » ou « démocratie culturelle » – qui font leur apparition dans les années soixante et soixante-dix. L'approbation de la Déclaration (2001) puis de la Convention (2005) sur la diversité culturelle par l'Unesco, ainsi que l'approbation de l'Agenda 21 de la culture (2004) ont créé un fort courant d'intérêt vers la « diversité ». Un nombre croissant de villes est intéressé par la diversité culturelle ; parmi elles, se trouvent notamment celles qui ont suivi un processus de planification en culture au cours des derniers mois.

La réaction face à l'apparition de la diversité culturelle dans le débat politique urbain est généralement positive. Cependant, les difficultés qui l'accompagnent ne doivent pas être passées sous silence. Ainsi, Dorothea Kolland déclare : « On nous demande de célébrer la diversité, la différence et la richesse de la différence alors que les centres urbains en croissance se battent contre des problèmes et conflits culturels de discrimination et ségrégation. Même si une grande partie de ces problèmes ont un caractère bien plus social que culturel, les tensions culturelles et religieuses font partie de notre vie quotidienne (...) Les métropoles du monde rassemblent des gens guidés par des notions ethniques et des valeurs fondamentales très divergentes, par des idées et de valeurs possédant de profondes racines sociales et souvent religieuses, inculquées sous forme de traditions culturelles évidentes en soi » (citation extraite du rapport d'Annamari Laaksonen, 2006, 7). La diversité culturelle reste un concept très difficile à appréhender, qui peut conduire à de nombreux malentendus.

Les conditions permettant de comprendre la diversité culturelle ne sont pas partout les mêmes. La « base locale » qui sous-tend les actions de soutien à la diversité culturelle est variable : l'histoire, les caractéristiques géographiques et démographiques, la vitalité de la société civile, entre autres facteurs, diffèrent d'une ville à l'autre. De plus, les villes présentent différents niveaux de compétence légale ou, autrement dit, de cadres juridiques, régionaux et/ou nationaux. La notion de base d'État-nation (État unitaire, État décentralisé, État fédéral) ainsi que la définition des politiques nationales (lois et réglementations qui reconnaissent, protègent ou encouragent la diversité culturelle) sont de la plus haute importance pour la diversité culturelle. En effet, elles créent les conditions et autorisent les gouvernements locaux à mettre en pratique des politiques en faveur de la diversité culturelle. Certains États-nations limitent les compétences des gouvernements locaux en matière de développement et de mise en application de politiques pour la diversité culturelle. Le rapport du PNUD sur le développement humain de 2004, titré *La liberté culturelle dans un monde*

¹ L'étude complète peut être téléchargée sur :
- <http://www.cities-localgovernments.org>
- <http://www.agenda21culture.net>

diversifié, a récemment mis en lumière le besoin impérieux de « reconnaître les différences, défendre la diversité et encourager la liberté culturelle, de façon à ce que tout le monde ait la possibilité de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de participer à la création de sa culture, afin que chacun puisse choisir qui il est ».

La diversité culturelle est un concept nouveau et difficile, mais beaucoup de villes et de gouvernements locaux le prennent déjà en considération, selon diverses significations.

4. De multiples significations

On peut tenter de classer les multiples significations de la diversité culturelle à l'échelle locale.

1. Les considérations portant sur la « diversité culturelle » que l'on observe dans les départements municipaux de la culture sont liées aux « formats » (les villes ont cherché un équilibre des formats des agents culturels, classés par ordre de grandeur) et aux « sous-secteurs » (du patrimoine aux créations contemporaines). Pour ce qui est des formats, nombreuses sont les villes qui expliquent que la vie culturelle est fondée sur un « système dynamique », où des initiatives de quartier ou des manifestations expérimentales -la plupart du temps non institutionnelles- cohabitent avec grands projets -conçus pour des raisons de projection internationale ou simplement à des fins de consommation- ; l'on pourrait suggérer ici les concepts d'« écologie culturelle » ou d'« écosystème culturel ». Quant aux sous-secteurs, quand bien même les ressources culturelles des villes diffèrent les unes des autres, on constate l'existence dans les politiques culturelles locales d'au moins trois grands sous-secteurs culturels : le patrimoine, les bibliothèques et les arts. L'intérêt récemment suscité par l'identité locale et la diversité culturelle a poussé les villes à accorder de l'attention à la « culture traditionnelle », souvent évoquée comme étant le folklore de la ville, de la région ou de la nation. Par ailleurs, les nouveaux moyens de communication et les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui attirent énormément les jeunes, sont eux aussi devenus de nouveaux sous-secteurs, parfois selon une dimension transversale, des politiques culturelles locales.
2. Une autre façon de comprendre la « diversité culturelle », plus récemment intégrée dans l'élaboration des politiques culturelles locales, est la participation de divers agents (publics, ONG, privés) dans le système culturel local. De nombreuses villes sont passées de la fourniture directe de services culturels à une position relationnelle. Elles gardent une bonne base de services culturels dans l'administration publique tout en dynamisant un éventail de partenariats avec des agents privés et sociaux, ce qui a, à son tour, conduit à la création de nouveaux organismes ou de nouvelles instances qui donnent lieu à une administration de politiques culturelles plus efficaces. La participation d'agents non publics entraîne l'élaboration, et parfois la supervision et l'évaluation, de politiques culturelles moyennant par, par exemple, des conseils locaux de la culture. Il semble que les considérations relatives au genre [homme – femme] n'ont pas (encore ?) acquis une dimension aussi essentielle dans les politiques culturelles que dans d'autres politiques publiques.

3. Enfin, l'apparition du cadre de la « diversité culturelle », compris du point de vue anthropologique/ethnique, se traduit par un changement dans le type de soutien des villes à la culture locale, dans le sens où elles accordent davantage d'attention à la présence de « minorités » dans leur écosystème culturel. Un certain équilibre entre les agents culturels « autochtones » (s'ils existent ou sont reconnus comme tels dans la ville), les agents de la « culture nationale » et les agents issus directement ou indirectement de l'immigration est cherché. Cette signifié de la diversité culturelle est extrêmement difficile à saisir. En effet, les mots employés ne satisfont pas tous les agents concernés et, de plus, ils « figent » une réalité dynamique : la culture urbaine. Parfois, la répression de la liberté d'expression ou, plus généralement, l'absence de démocratie empêche à la production culturelle de la ville de donner suite (protection et promotion) aux cultures premières/originelles/autochtones nées sur le territoire en question et empêche le développement de (pour reprendre les mots de l'Agenda 21 de la culture) « cultures locales originelles, porteuses d'une relation historique et interactive avec le territoire ». Dans d'autres villes, il peut arriver que les nouveaux habitants, issus directement ou indirectement des processus d'immigration et ayant une partie de leurs racines culturelles dans d'autres territoires, ne soient pas reconnus comme « citoyens culturels » et que la diversité culturelle qu'ils apportent soit ignorée par les discours officiels et/ou marginalisée par la gouvernance démocratique et tenue à l'écart des mécanismes de financement.

De nombreuses villes effectuent des exercices de « cartographie » et de « diagnostic » pour mieux connaître leur diversité culturelle. Les villes peuvent plus facilement adapter l'intérêt suscité par la diversité culturelle à leurs politiques que les États-nations. On a de nombreux exemples de villes qui s'interrogent sur et remettent en question leur histoire « officielle » par le biais d'expositions ou de projets multimédias, comme par exemple le MIME (Malmö, Tampere et Nottingham en 2001), ou à l'occasion de grandes manifestations urbaines, comme « Rotterdam 2001, capitale européenne de la culture ».

Lorsqu'on analyse la diversité depuis une perspective historique, on constate que toutes les villes ont connu (et connaissent) des processus d'hybridation ou d'interculturalité. Les villes sont les lieux où les gens de différentes origines se rencontrent, interagissent et créent de nouveaux modes d'expression culturelle. Il semblerait que l'interculturalité (cf. le tout dernier livre de Jude Bloomfield et Franco Bianchini) et l'hybridation (cf. le rapport rédigé par Nancy Duxbury) sont aujourd'hui les réponses apportées par de nombreuses villes aux défis (locaux) de la diversité culturelle dans les villes de pays industriels et postindustriels dont la population présente une diversité ethnique croissante en raison d'une immigration récente, et qui, aujourd'hui, « lisent » la diversité principalement sous une approche anthropologique/ethnique. D'autres villes, en revanche, formulent les défis (locaux) de la diversité culturelle sur leur capacité de produire et distribuer contenu culturel ; elles prennent des mesures politiques pour encourager le développement des industries culturelles locales susceptibles d'assurer la présence de ces villes et de ces cultures dans le monde ; de cette façon, la « diversité culturelle » principalement de ces villes émergentes (d'Asie en Amérique latine) consiste plutôt à « encourager la diversité sur le marché mondial ». Il faudrait effectuer davantage de recherches pour identifier, comprendre et diffuser les politiques culturelles de ces villes et de ces gouvernements locaux, qui sont peu représentées dans la présente étude.

Les concepts d'« écosystème culturel local » ou d'« écologie culturelle » (même s'ils ne sont pas encore utilisés de façon généralisée) sont de plus en plus répandus et en passe de devenir des mots clés (Nancy Duxbury, Derek Simons et Katie Warfield, 2006 ; Jordi Martí, 2006 ; Colin Mercer, 2006). De nombreuses villes pensent que ces concepts facilitent la compréhension de la diversité culturelle, permettent de transformer en politiques les approches de la diversité culturelle et placent l'appréhension ethnique de la diversité culturelle dans un contexte plus large.

Comme l'écrit Colin Mercer dans son rapport, il est fondamental de souligner que « la diversité est un élément activement constitutif de la culture, et non pas un élément "ajouté". En dépit de la tendance homogénéisatrice des cultures nationales à l'époque moderne, surtout depuis la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e en Europe et ailleurs, les preuves historiques et la réalité démontrent clairement que toutes les cultures sont diverses et hybrides dans leur formation, même si elles ne le sont pas dans la façon dont elles ont été construites rétrospectivement et imaginées par les États-nation et leurs citoyens » (Mercer, 2006, 1).

Ces considérations illustrent simplement que, à l'échelle locale aussi, la diversité culturelle est un concept à manier avec précaution. Et elles signalent que la gouvernance démocratique des politiques culturelles est un élément essentiel.

5. Carrer le triangle de la durabilité

Si la culture se place de plus en plus au centre des politiques urbaines, c'est en partie sous l'impulsion de la diversité culturelle mais aussi grâce à d'autres facteurs : les attentes liées aux possibilités d'exportation des industries créatives, le débat sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur, la société du spectacle, le souci des droits de l'homme...

Vers la fin des années quatre-vingt, un « triangle » du développement durable (croissance économique + inclusion sociale + environnement) était établi, avec le rapport Brundtland comme le document le plus structurant de ce sujet. Cette approche s'est encore affermie dans les années quatre-vingt-dix ; le triangle de la durabilité est aujourd'hui employé dans les stratégies locales, nationales et mondiales, où il sert de modèle pour l'analyse et l'action publique orientée vers le développement durable.

Nombreux sont ceux qui demandent que la culture viennent « carrer » ce triangle. Les valeurs intrinsèques de la culture, comme la mémoire, la créativité, l'excellence, la connaissance critique, la ritualité, et peut-être d'autres encore, sont chaque fois plus importantes pour le développement humain, la gouvernance démocratique et la durabilité à l'échelle globale. De bonnes raisons étayent cette affirmation, et beaucoup d'entre elles proviennent de secteurs non culturels.

Les secteurs culturels ont besoin d'images fortes pour créer conscience de la dimension culturelle du développement humain et pour garantir le rôle de la culture dans l'action publique. De nos jours, il est difficile de préconiser la culture sans tendre des ponts solides vers les autres sphères de gouvernance. Le « quatrième pilier » nous renvoie une image forte et il tend ces ponts solides. L'argument du quatrième pilier trouve son origine dans l'ouvrage de Jon Hawkes, *The Fourth Pillar of Sustainability. Culture's Essential Role in Public Planning*.

Les divers usages, sens et perceptions de la diversité culturelle demandent une force unificatrice. Les départements de la culture locaux ont un rôle essentiel à jouer pour défendre les valeurs intrinsèques de la culture et tendre des ponts vers les autres sphères de la gouvernance.

6. Politiques locales

Les rapports qui composent notre étude rendent compte de plusieurs politiques et programmes qui soutiennent la diversité culturelle à l'échelle local. Il nous a semblé intéressant de classer ces politiques et ces programmes selon un schéma, de cinq chapitres, exposé ci-dessous, qui vient carrer le triangle de la durabilité et donne à la gouvernance un rôle de connecteur.

1. LES DROITS CULTURELS ET LES VALEURS INTRINSÈQUES DE LA CULTURE. Comme le déclare Annamari Laaksonen dans son rapport, « une approche de la planification politique fondée sur les droits est essentielle, car elle fournit le cadre normatif des paramètres devant guider toute activité de l'administration publique dans l'élaboration de ses politiques. (...) Le domaine des droits culturels dépasse celui des questions liées à l'expression artistique et à la créativité. Il illustre donc le besoin de trouver non seulement des mécanismes définisseurs capables d'épauler et d'encourager la responsabilité sociale, mais aussi des façons d'assurer la participation, l'accès à la culture, le droit d'exprimer et d'interpréter la culture, et la sauvegarde et l'éducation comme principes devant présider à l'élaboration des politiques ». Même si l'on entend souvent dire que les droits culturels sont quelque chose de très abstrait, l'Agenda 21 de la culture peut être considéré comme une déclaration de droits culturels à l'échelle local ; de fait, un gouvernement local qui adhère à l'Agenda 21 de la culture s'engage auprès de ses habitants à favoriser les droits culturels et leur mise en pratique locale moyennant des politiques et des programmes. Une « stratégie culturelle locale » pourrait, de même, être fondée sur les droits culturels. Les départements de la culture ont un rôle fondamental à jouer pour favoriser les droits culturels et relier ces concepts à des politiques et à des programmes spécifiques. Les valeurs intrinsèques de la culture, comme la mémoire, la créativité, l'excellence, la connaissance critique, la ritualité, et peut-être d'autres encore, peuvent être des moyens intéressants pour ce faire.
2. LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET L'INCLUSION SOCIALE. Les politiques urbaines interprètent de différentes façons la participation culturelle. Là où certaines villes la voient en termes d'augmentation du nombre d'assistants à des manifestations ou à des institutions culturelles, d'autres élargissent ces concepts pour insister sur l'engagement des citoyens dans la production culturelle et/ou dans les processus de médiation culturelle. Dans une société de plus en plus diverse, l'éducation en diversité culturelle et la promotion des compétences interculturelles deviennent des priorités. Et non pas seulement pour le département de la culture, mais aussi pour les autorités en charge de l'éducation. En outre, l'importance croissante acquise par la diversité culturelle a accru le besoin d'unir politiques culturelles et politiques sociales. Ainsi, les départements dédiés à l'inclusion sociale incluent désormais la dimension de la culture dans leurs programmes et n'ignorent plus les différences existantes de savoirs, de langue et de valeurs de la population. Le rôle des initiatives d'une société civile de base est fondamental. Très souvent, les politiques ont un

plus gros impact lorsqu'il y a une coopération sincère entre l'administration et les associations et ONGs. Il existe un large spectre d'activités susceptibles d'« augmenter la conscience publique et la connaissance de la diversité culturelle et des initiatives artistiques culturellement diverses », comme l'indiquent dans leur rapport Nancy Duxbury, Derek Simons et Katie Warfield (2006, 11).

3. LES ESPACES PUBLICS, LIEUX DE CONVIVIALITÉ ET D'INTERACTION. L'intérêt vers la diversité culturelle est allée de pair avec un renforcement de l'usage des espaces publics pour des activités culturelles. Le concept d'« espace public », un peu délaissé à la fin du XX^e siècle, retrouve de son importance, même si son organisation « culturelle » est plus difficile que jamais. Les sociétés ont créé toutes sortes d'« événements » rituels, traditionnellement associés aux saisons et au calendrier religieux. Mais, aujourd'hui, la mondialisation produit de nouveaux « événements » dont la présence physique dans les espaces publics est très marquée. Ce sont, par exemple, des défilés urbains, des carnavaux. Par ailleurs, au cours des vingt dernières années, une nouvelle génération d'espaces culturels a fait son apparition dans les friches industrielles, promus par les associations culturelles et sociales des quartiers, qui sont souvent les plus engagées à la diversité des expressions culturelles. La définition du « programme à long terme » d'une nouvelle infrastructure ou événement culturel avec le plus grand et le plus divers nombre de personnes, et la coopération entre, au moins, le département de la culture, le département de l'urbanisme et les habitants d'un quartier, en une approche participative ou délibérative, sont essentiels pour créer des réponses aux défis posés par la relation entre espace public, pratiques culturelles et convivialité.
4. LA CULTURE, LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET L'ÉCONOMIE. Ces dix dernières années, la croissance de l'emploi dans les secteurs culturels s'est située bien au-dessus de la moyenne. Le loisir, les industries créatives et le tourisme culturel sont des secteurs qui connaissent un essor exceptionnel. Le contenu culturel est au centre même de la société de la connaissance. Le concept de « diversité productive » est extrêmement attrayant. « La diversité culturelle – des personnes, des aptitudes et des pratiques, des produits, des marchés et des goûts – est bonne pour l'innovation et pour favoriser la durabilité dans une économie de la connaissance créative », affirme Colin Mercer. « Pour les immigrants qui participent à des activités transnationales et pour leurs équivalents dans leur pays d'origine, la réussite ne dépend pas tant du fait d'abandonner leur culture et leur langue afin d'adopter la culture et la langue d'une autre société que de conserver leur legs culturel originel et, en même temps, de s'adapter activement à un autre legs (...). La diversité culturelle peut être un stimulus vital pour le développement d'entreprises culturelles en contribuant à ouvrir de nouveaux marchés culturels et créatifs », déclare Kevin Robbins. Certaines villes ont mis au point des programmes spécifiques pour favoriser l'emploi chez les minorités ethniques et ont créé des lieux et des installations spécifiques (districts culturels, pépinières...) afin de promouvoir de nouveaux projets, principalement dans le domaine audiovisuel, mais aussi dans celui du tourisme culturel, de l'événementiel, du design, de la mode ou de l'artisanat. La coopération entre les services municipaux de développement économique et de la culture va en augmentation. La diversité est productive.

5. LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE À L'ÉCHELLE LOCALE. Comme l'illustre cette étude, les services municipaux (éducation, inclusion sociale, développement économique...) accordent de plus en plus de place aux considérations culturelles. La coordination est donc d'une importance capitale. Elle ira de pair avec un service municipal de la culture suffisamment influent, avec une formulation explicite des politiques culturelles municipales, avec un soutien à la culture venant des plus hauts niveaux du gouvernement municipal (maire, assemblée plénière) et avec des partenariats avec une société civile active et engagée dans les projets culturels. La diversité culturelle mérite une architecture politique solide, susceptible de permettre aux citoyens de participer à l'élaboration de politiques culturelles participatives ou délibératives (Bogota, Gênes, Montréal), et d'assurer la coordination entre les agences et les sphères de gouvernement (comme l'ILAP australien). La planification en culture et une stratégie culturelle locale ont prouvé être des moyens adéquats pour (a) établir la carte des ressources culturelles dont dispose une ville et fournir des idées pour promouvoir leur rôle dans la vitalité de la ville, (b) favoriser la cohésion du secteur culturel, (c) générer de nouveaux partenariats et une responsabilité partagée par le secteur culturel et les autres agents urbains. L'Agenda 21 de la culture pourrait être le point de départ d'une stratégie culturelle locale, un conseil municipal de la culture ou d'autres outils. La gouvernance de la culture à l'échelle locale est reliée à une démarche « relationnelle », existant dans de nombreuses autorités publiques, où l'intervention de tous les intéressés et tous les habitants est une priorité.

7. Indicateurs

L'intérêt suscité par les indicateurs culturels a augmenté ces dernières années. Un grand nombre de rapports locaux, nationaux et internationaux ont vu le jour. À l'échelle locale, la recherche d'indicateurs culturels est particulièrement active dans le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada. Au plan national et international, on doit à la Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (FICAAC) un rapport intitulé « Indicateurs statistiques pour la politique artistique », qui fournit une très bonne base conceptuelle pour des recherches ultérieures. La recherche d'indicateurs culturels locaux est un travail urgent qui doit se faire une place dans les agendas des réseaux internationaux de villes de façon à établir des liens, pour le moins, entre les initiatives déjà existantes et éviter ainsi les doubles, mais aussi afin de comprendre les cadres d'autres pays et afin de contribuer au perfectionnement des objectifs politiques.

La présente étude n'a pas pu analyser en détail les indicateurs culturels déjà employés par les villes. Cet objectif dépasse en effet clairement les possibilités existantes. Le manque de temps et de moyens est en relation directe avec la faiblesse des structures qui traitent des indicateurs culturels et est inversement proportionnel à la pression qu'un nombre croissant d'agents exerce pour « trouver » des indicateurs culturels « valables » le plus vite possible. La situation actuelle nous empêche de proposer un ensemble d'indicateurs du développement culturel local et de sélectionner, parmi eux, ceux qui pourraient servir à évaluer le soutien à la diversité des expressions culturelles.

L'étude suggère néanmoins un cadre où décrire les politiques culturelles locales, qui sera présenté à la Commission de culture de CGLU en octobre 2006. Il a été conçu pour mettre en lumière l'importance de l'information qualitative des politiques culturelles et cherche à faire un pas en avant dans la recherche d'indicateurs du développement culturel local utiles et ayant la diversité culturelle parmi leur composantes. Ce sera, par la force des choses, un processus de longue haleine.

8. Conclusions

La diversité est un élément constitutif de la culture. Elle remet en cause beaucoup de discours officiels sur la culture et sur les politiques culturelles, notamment ceux qui sont fondés sur l'homogénéité et/ou qui présentent des carences du point de vue de la démocratie. La diversité fournit un nouvel attirail de visions conceptuelles qui permettent de décrire les politiques locales actuelles et elle obligera à mettre en place de nouvelles politiques culturelles. Nul doute que nous traversons une situation où le paradigme d'articulation des politiques culturelles est en train de changer.

Les villes intègrent désormais les approches sur la diversité culturelle dans leurs politiques locales, d'autant que la diversité a de multiples significations selon qu'elle est vue par rapport au contenu, aux acteurs ou aux ethnies. Les concepts d'« écosystème culturel local » et d'« écologie culturelle » facilitent la compréhension et permettent la conversion en politiques des approches sur la diversité culturelle.

La gouvernance devient une priorité essentielle. Elle doit être comprise comme une alliance entre l'administration locale et les citoyens, dans une démarche « relationnelle » susceptible de permettre aux citoyens de participer à la vie culturelle et aux politiques culturelles délibératives. Mais aussi comme une alliance entre un service municipal de la culture influent – dont le travail est soutenu par les valeurs intrinsèques de la culture – et des services ou agences (en charge de l'éducation, de l'inclusion sociale, du développement économique...) qui prennent en compte des approches culturelles dans leur mission. Et encore comme une alliance entre les différents niveaux de l'administration (organisations internationales, gouvernements nationaux, gouvernements locaux) dans des programmes à long terme avec une responsabilité partagée.

**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

carrer Avinyó, 15
E-08002 Barcelona
Espanya

Tel: +34 93 342 87 50
Fax: +34 93 342 87 60
info@cities-localgovernments.org

**Ajuntament de Barcelona -
Institut de Cultura**

Palau de la Virreina - la Rambla 99
E-08002 Barcelona
Espanya

Tel: +34 933 161 000
Fax: +34 933 161 020
agenda21cultura@bcn.cat

www.agenda21culture.net